Wallonie
Le Conseil des Ministres

Séance du 17 mars 2020

NOTIFICATION

Point A13: **Schéma régional des ressources en eau : état d'avancement et perspectives.**

(GW XI/2020/17.03/Doc. 647/C.T.)

DECISION :

1. Le Gouvernement prend acte de l'état d'avancement et aux perspectives du schéma régional des ressources en eau en lien avec la transition climatique.

2. Il charge la Ministre de l'Environnement de lui faire rapport sur l'état d'avancement du schéma régional des ressources en eau, en ce compris le plan d'actions, pour mars 2021.

Gilles Doutrelepont
Secrétaire du Gouvernement

NOTE AU GOUVERNEMENT WALLON

Schéma régional des ressources en eau : état d'avancement et perspectives

A. EXPOSE DU DOSSIER

A.1. RETROACTES

A.1.1. Les obligations de la Directive 2000/60/CE

La Directive Cadre sur l'Eau (2000/60/CE) établit un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau, afin d'uniformiser la législation concernant l'eau à l'échelle européenne. Cette directive rappelle que l'eau n'est pas un bien marchand comme les autres, qu'il s'agit d'une ressource à défendre et protéger.

La Directive 2000/60/CE a pour objectif l'atteinte du bon état des masses d'eau de surface et des masses d'eau souterraine à l'horizon 2027, au travers de l'élaboration de plans de gestion et de programmes de mesures à l'échelle des districts hydrographiques.

Les premiers plans de gestion par districts hydrographiques (2009-2015), approuvés par le GW le 27/06/2013, ont intégré le schéma directeur d'exploitation des ressources en eau, notamment via la mesure 1.281 qui prévoyait l'élaboration d'un cadre réglementaire du schéma d'exploitation des ressources en eau.

Les deuxièmes plans de gestion par districts hydrographiques (2016-2021) reprennent la mesure 0680_12 en vue de la finalisation et de la mise en œuvre du schéma régional d'exploitation des ressources en eau, pour un montant prévisionnel de 201 millions d'euros sur 6 ans.

Le schéma régional des ressources en eau est également repris comme un des plans et programmes mis en place pour s'adapter au changement climatique dans les grands enjeux du troisième cycle de plans de gestion des districts hydrographiques dont les résultats de l'enquête publique ont été présentés au Gouvernement wallon le 28 novembre 2019.

A.1.2. Mission déléguée

Depuis le décret de 2001, la SWDE est une entreprise publique autonome et lui est confiée un rôle de catalyseur dans le domaine de la production d'eau en vue de garantir une utilisation durable et rationnelle des ressources en eau et l'accès à ce bien social en Wallonie.

Dans la foulée, la Région wallonne a transféré l'ensemble des biens de l'Entreprise Régionale de Production d'eau (ERPE) à la SWDE.

Le 6 mai 2010, le Gouvernement wallon a confié à la Société wallonne des Eaux la mission déléguée de réaliser un schéma régional d'exploitation des ressources en eau (SRRE).

Le mandat défini est :

- Garantir l'alimentation en eau en quantité et qualité des entreprises et citoyens wallons en tenant compte de l'évolution de la démographie, de l'habitat et des activités économiques et de l'évolution climatique ;
- Maîtriser le prix de l'eau par une rationalisation et des synergies entre opérateurs visant une optimisation de l'utilisation des ressources et des infrastructures ;
- Développer un outil d'aide à la décision dans le cadre du développement territorial (aménagement du territoire, agriculture, industrie extractive, …).

La mission a été prolongée à deux reprises en 2012 et en 2017 dans le cadre des renouvellements du contrat de gestion de la SWDE.

A.1.3. Contrat de gestion 2018 -2022 de la SWDE

Le volet « Sécuriser l'alimentation en eau » prévoit les dispositions suivantes :

« L'eau fait partie du patrimoine commun de la Région wallonne. Il appartient à cette dernière et à l'ensemble des acteurs du secteur de veiller à la conservation de cette richesse en vue de sa transmission sans altération aux générations futures.

Le droit à l'eau, matérialisé en Région wallonne par la consécration décrétale de l'accès à la distribution publique de l'eau, induit une responsabilité conjointe des acteurs publics tant en matière d'infrastructures de production et de distribution d'eau que de sécurisation de l'alimentation en eau en Wallonie tout en intégrant les volumes d'eau exportés hors de la Région.

La réflexion qui nourrit la définition des mesures visant la sécurisation de l'approvisionnement est sous-tendue par une gestion raisonnée et raisonnable des ressources en eau, tant d'un point de vue environnemental (protection de l'eau naturellement disponible) qu'économique (maîtrise des coûts d'exploitation, économies d'échelle notamment grâce à des partenariats en termes d'installations de production et de transport d'eau…).

C'est cette double finalité qui a gouverné l'élaboration du schéma régional des ressources en eau commandé à la SWDE et porté à la connaissance du Gouvernement wallon le 19 novembre 2015. Ledit schéma consacre sans équivoque l'utilité publique de travaux d'interconnexions des réseaux d'eau sur le territoire wallon.

Le schéma régional des ressources en eau, fruit d'une concertation étroite entre les principaux opérateurs, constitue non seulement un élément moteur de la rationalisation du secteur mais également un précieux outil d'aide à la décision pour les services de l'administration wallonne. Il s'agit d'un document maître pour la cohérence de la politique wallonne de l'eau et des investissements.

Le Gouvernement wallon a très clairement pris position à ce propos dans sa décision précitée où il charge le Ministre de l'Environnement « de diffuser la synthèse du schéma régional des ressources en eau auprès des services de l'Administration concernés (DGO3 et DGO4) et de leur donner instruction de l'utiliser, notamment, pour l'examen et la délivrance des permis d'environnement des prises d'eau (article D.169 du Code de l'eau) et les choix d'aménagement du territoire ».

Le Gouvernement s'assurera dès lors en tout temps et par tout moyen utile, en ce compris le cas échéant une modification de la législation, que les permis et les décisions de l'administration en matière d'aménagement du territoire sont compatibles avec le schéma régional tel qu'il l'a approuvé.
(…)
Dans sa décision du 19 novembre 2015, le Gouvernement wallon mandate la SWDE pour la suite de sa mission et la charge particulièrement :

- *De l'analyse économique du volet investissements (coût-bénéfice) et de son financement ;*
- *De l'exploration des opportunités identifiées (diversification des activités, ressources en eau) mais également des menaces (dégradation qualitative) ;*
- *Du développement des synergies complémentaires avec les opérateurs dans le domaine de l'eau,*
- *De la réalisation des travaux prévus dans le schéma régional des ressources en eau ;*
- ***De l'élaboration d'un rapport annuel, à soumettre au Gouvernement, reprenant l'état d'avancement du schéma régional.***

La SWDE prendra les mesures utiles pour assurer la réalisation des travaux du schéma régional des ressources en eau.

Le Gouvernement wallon prendra quant à lui les dispositions organisationnelles, administratives et juridiques visant la réalisation du schéma régional des ressources en eau dans des conditions optimales tant pour la SWDE que les autres opérateurs, les clients et les riverains.
(…)

La Région s'engage en outre à garantir la priorité d'affectation de l'eau à la production d'eau potable lorsque celle-ci est issue de barrages qui y sont dédiés. Le cas échéant, des mesures seront appliquées pour favoriser le remplissage desdits barrages (…)

Enfin, le Gouvernement encouragera la cohabitation harmonieuse de l'exploitation publique de l'aquifère et celle, privée, de la pierre, ainsi que la collaboration entre le secteur de la production d'eau et le secteur carrier. Il assurera que l'exploitation de la pierre wallonne ne conduit pas à augmenter le coût d'adduction et de traitement de l'eau.

Le Gouvernement confirme que :

- *la sécurité d'alimentation en eau des usagers ne peut être mise en danger dans le cadre des projets carriers ;*
- *la charge financière des surcoûts induits par le secteur impactant revient à ce dernier.*

La SWDE s'engage à poursuivre la collaboration avec le secteur carrier afin de limiter l'impact de l'exploitation des gisements carriers sur la sécurité d'alimentation en eau et le prix de l'eau. Le volume d'eau d'exhaure valorisé en distribution sera augmenté.

Le Gouvernement continuera à recourir à l'expertise de la SWDE dans le cadre de la mise en œuvre des plans de gestion par district hydrographique.

Par ailleurs, le Gouvernement donnera la priorité à l'alimentation en eau de la population par les réseaux de distribution publique par rapport aux autres usages. Il poursuivra et au besoin encadrera juridiquement sa politique de limitation d'octroi d'autorisations de captage à des personnes autres que les opérateurs de production d'eau, de contrôle du respect des autorisations de captage accordées, de juste récupération des coûts, ainsi que de sanction des prises d'eau illégales.

Il définira un cadre juridique assurant aux opérateurs wallons un accès privilégié à la ressource dans des conditions économiques transparentes.

Il veillera à mener dans les délais requis les travaux de renouvellement de l'accord de coopération du 2 juin 1997 entre la Région wallonne et la Région flamande relatif à la nappe du calcaire carbonifère de la Région du Tournaisis.

Il cadencera la révision en temps utiles des contrats de services liant la SWDE à la SPGE au regard de l'étude en matière de gouvernance.

La SWDE continuera à apporter son expertise au Gouvernement dans le cadre de la gestion des ressources en eau. Elle adaptera et modernisera structurellement son outil de production. Elle s'engagera à atteindre un taux de sécurisation de 56% du total des raccordements à l'échéance du contrat de gestion.

Elle développera les synergies et collaborations nécessaires à la gestion rationnelle et raisonnée de la ressource, particulièrement dans la mise en œuvre du schéma régional des ressources en eau.

A.1.4. Déclaration de politique régionale 2019-2024

« Le Gouvernement assurera une régulation efficiente du secteur de l'eau. Cette régulation doit concilier la sécurité d'approvisionnement, la maitrise du prix, un service de qualité. Elle doit permettre la réalisation du schéma régional des ressources en eau. Les opérateurs mettront tout en œuvre afin de ne pas augmenter le prix de l'eau au-delà de l'inflation.

La gouvernance et le financement équitable de la politique de l'eau seront optimisés, sur la base des études existantes, afin de répondre aux enjeux et défis futurs. Les synergies les plus étroites possibles entre acteurs seront encouragées.

En termes de protection des ressources en eau, le Gouvernement élaborera le troisième plan de gestion de l'eau (en application des principes économiques et financiers de la directive-cadre « eau »), en tenant compte de l'enquête publique en cours.

Il définira les zones de protection des eaux (…)

Le Gouvernement veillera à encadrer les prises d'eau privées (puits, etc.) en tenant compte des alternatives possibles, en veillant à privilégier au maximum la distribution publique et en renforçant les contrôles »

A.2. EXPOSE DU DOSSIER

A.2.1. Rapport au Gouvernement 2010/2014 - Synthèse

Le schéma régional des ressources en eau a pour objet d'établir une vision sur le long terme et à l'échelle du territoire wallon de l'exploitation des ressources en eau en intégrant les enjeux environnementaux et ceux liés au développement territorial.

Sur base du mandat défini par le Gouvernement, la SWDE a mis en œuvre une méthodologie de travail collaborative pour exploiter et intégrer des données existantes auprès des administrations et des opérateurs en vue de formuler des scenarii de sécurisation de l'alimentation en eau à l'échelle régionale.

Un diagnostic

Le secteur public wallon de l'eau se caractérise par une grande hétérogénéité dans son organisation.

Bien que leur nombre ait diminué de moitié au cours des 20 dernières années, on compte aujourd'hui 48 producteurs et distributeurs d'eau potable en Wallonie, de taille variable. La Société wallonne des eaux (SWDE), l'opérateur régional, dessert par exemple à elle seule 67% des raccordements en Wallonie.

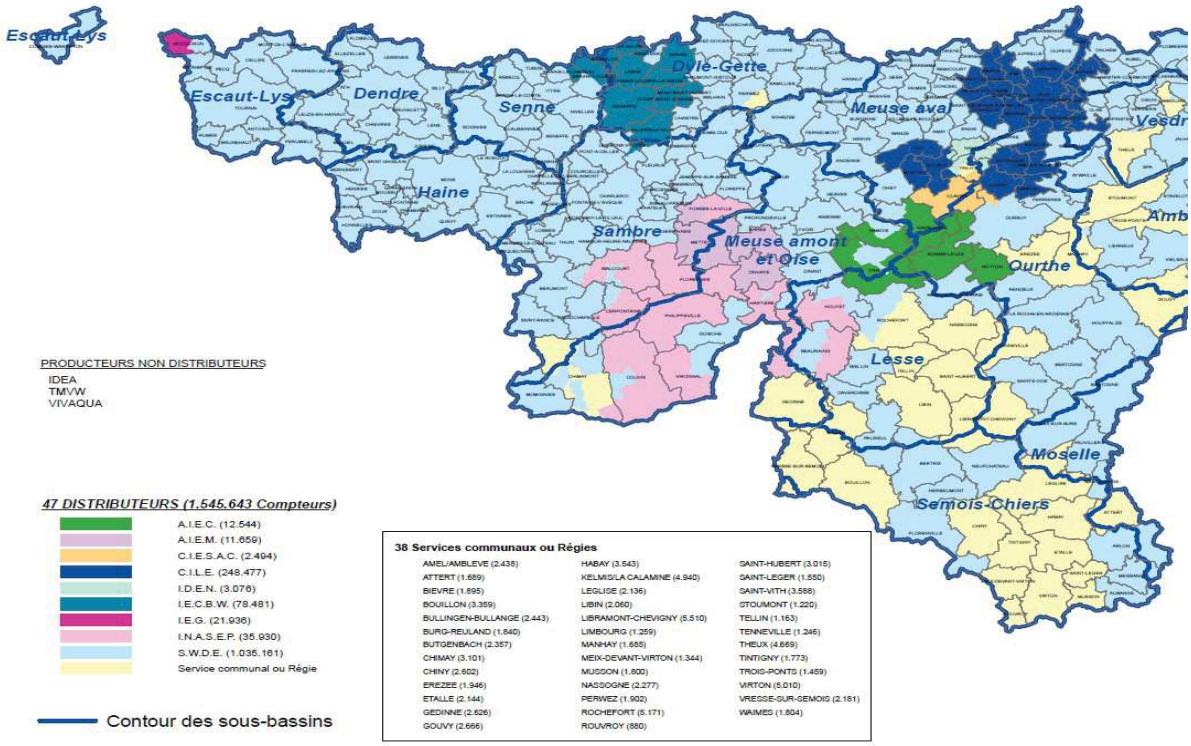

Figure 1 : Carte des opérateurs de l'eau en Wallonie (2018)

Dans un premier temps, grâce à l'exploitation des bases de données de l'administration wallonne et d'un audit mené auprès de chacun des opérateurs du secteur, l'état des ressources en eau potabilisable sur les plans qualitatif et quantitatif a été dressé et une carte des pressions anthropiques et des potentiels disponibles a pu être établie.

Les constats étaient les suivants :

- Il existe des points noirs dans l'approvisionnement en eau en Wallonie, tant au niveau qualitatif qu'au niveau quantitatif, notamment dans la province du Luxembourg et dans le sud des provinces de Liège et de Namur ;
- Les masses d'eau souterraine, qui représentaient plus des trois quarts de l'approvisionnement en eau de distribution, sont bien alimentées et ne présentent pas de surexploitation apparente. Une surveillance est préconisée vis-à-vis des projets d'extension des carrières, notamment dans l'ouest de la Wallonie ;
- Les volumes produits à des fins de distribution publique sont en constante diminution depuis une dizaine d'années ;
- Une évolution qualitative de l'eau souterraine utilisée pour la distribution publique en Wallonie est observée sur base des données existantes. Il convient néanmoins d'observer une certaine réserve eu égard au fait que la caractérisation des paramètres chimiques n'est pas disponible pour toutes les prises d'eau. En effet, les fréquences d'analyse dépendant du volume produit annuellement, il n'y a que très peu de données sur la qualité d'une série de prises d'eau de moindre capacité.

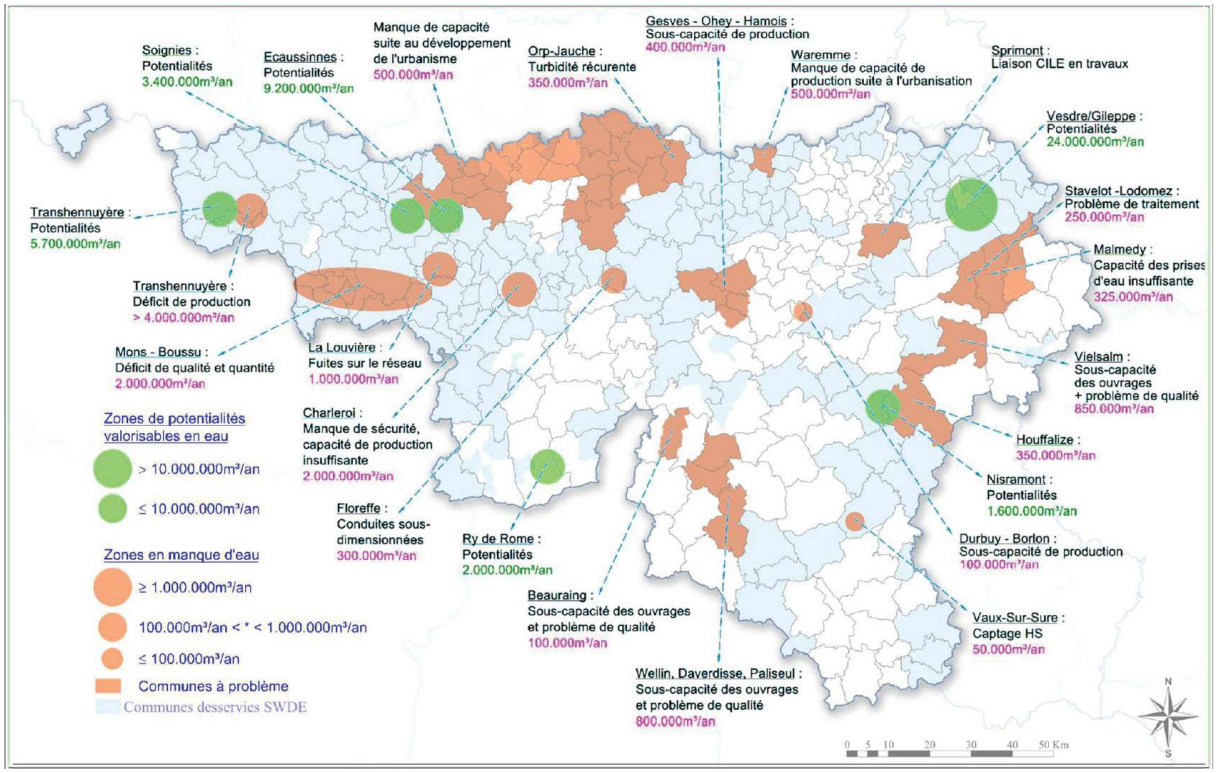

Figure 2 : représentation cartographique du diagnostic

Dans un second temps, une cartographie des outils de production et des projets dans les cartons des opérateurs pour rencontrer leurs besoins a été dressée.

Dans un troisième temps, un travail d'analyse de l'évolution de la demande a été mené en sollicitant l'IWEPS (Institut Wallon de l'Evaluation, de la Prospective et de la Statistique) et d'autres opérateurs publics pour identifier les tendances notamment en matière de démographie, d'aménagement du territoire, de développement des zones d'activités touristiques et économiques.
Cette phase a également intégré une concertation avec le secteur carrier pour identifier l'extension des projets existants ou en gestation. Il faut ici rappeler que la SWDE valorise déjà, à travers ses installations, 30 % de l'eau exhaurée (eau évacuée afin de permettre l'exploitation à sec d'une carrière) en Wallonie.

Enfin, une première évaluation de l'impact du changement climatique en collaboration avec l'AWAC a été menée.

Un plan d'investissement intégré

Sur base de ce diagnostic, les contacts se sont poursuivis avec les opérateurs du secteur de l'eau potable pour construire un plan d'investissement visant à mailler les infrastructures de production des opérateurs et valoriser les ressources stratégiques sous-exploitées pour assurer la sécurité d'alimentation en eau du territoire.

En effet, un des constats posés dans la première phase est une grande hétérogénéité des infrastructures avec un grand nombre de petits captages fragiles tant sur le plan qualitatif que quantitatif, notamment dans la partie sud de la Wallonie.

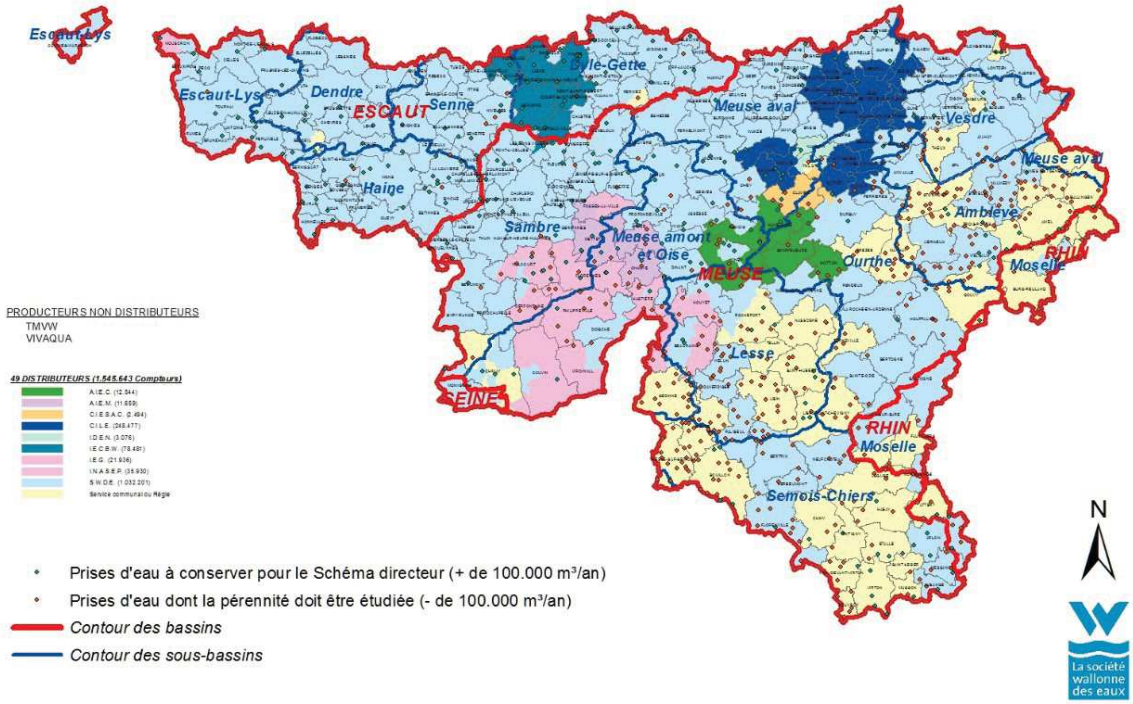

Figure 3 : Carte illustrant les prises d'eau à conserver

Une trentaine de projets structurants ont ainsi été identifiés, comprenant notamment des installations de traitement, de transport ou de stockage et impliquant au minimum deux opérateurs dont systématiquement la SWDE, eu égard à sa dimension régionale.

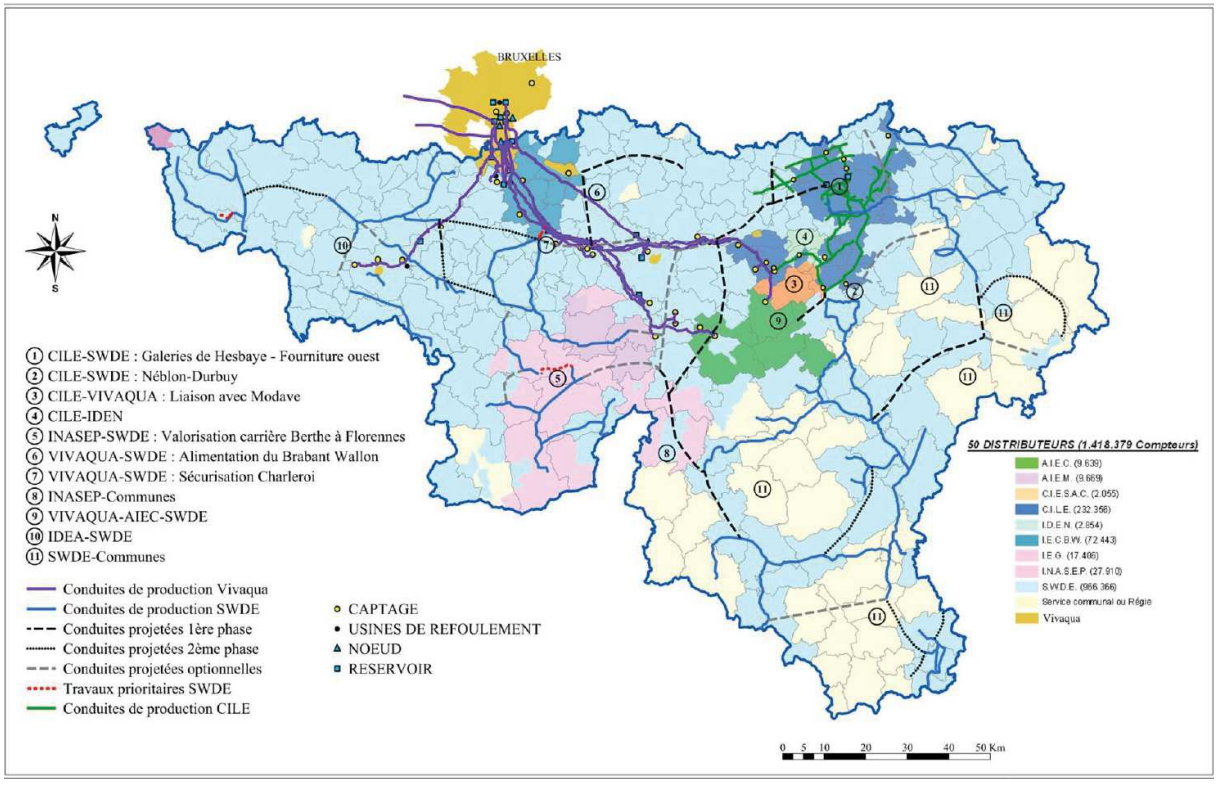

Figure 4 : Carte illustrant les projets de sécurisation en eau

Ces travaux consistent principalement en la pose de conduites reliant des zones possédant des ressources en eau en quantité et de qualité vers des zones où les pénuries sont fréquentes, en favorisant les synergies entre les opérateurs de l'eau. Avec l'amélioration du maillage du réseau de transport d'eau, les réseaux de distribution bénéficieront d'une alimentation alternative en cas d'une défaillance des infrastructures les desservant habituellement liée à une altération de la qualité de l'eau ou à la disponibilité de la ressource en eau.

Comme les besoins en eau ne sont pas uniquement localisés à proximité des sites de production d'eau, ce maillage du réseau régional représente 700 km de conduites d'adduction d'eau pour un budget estimé à 682 millions d'euros. Il permet l'abandon théorique de 456 prises d'eau, représentant un volume d'environ 14 millions de m³ par an.

Dans son rapport au Gouvernement wallon, la SWDE identifie parmi cette liste de projets 12 travaux prioritaires à travers tout le territoire de la Région, pour optimiser le taux de sécurisation à un coût supportable.

En novembre 2015, le Gouvernement a validé ces douze projets prioritaires pour améliorer la sécurité d'alimentation en eau du territoire et a décidé d'octroyer un soutien financier à la SWDE de 40 millions d'euros pour la réalisation de ces travaux eu égard au caractère d'utilité publique de ces investissements.

En effet, pour la SWDE qui est impliquée dans les 12 projets du Schéma régional de production d'eau en tant qu'opérateur régional structurant de la production d'eau en Wallonie, le montant à investir dans cette première phase s'élève à 270 millions d'euros pour la construction d'environ 350 km de conduites permettant la sécurisation de plus de 560.000 raccordements, qui ne comprennent pas ceux localisés à Bruxelles-Capitale et en Flandre.

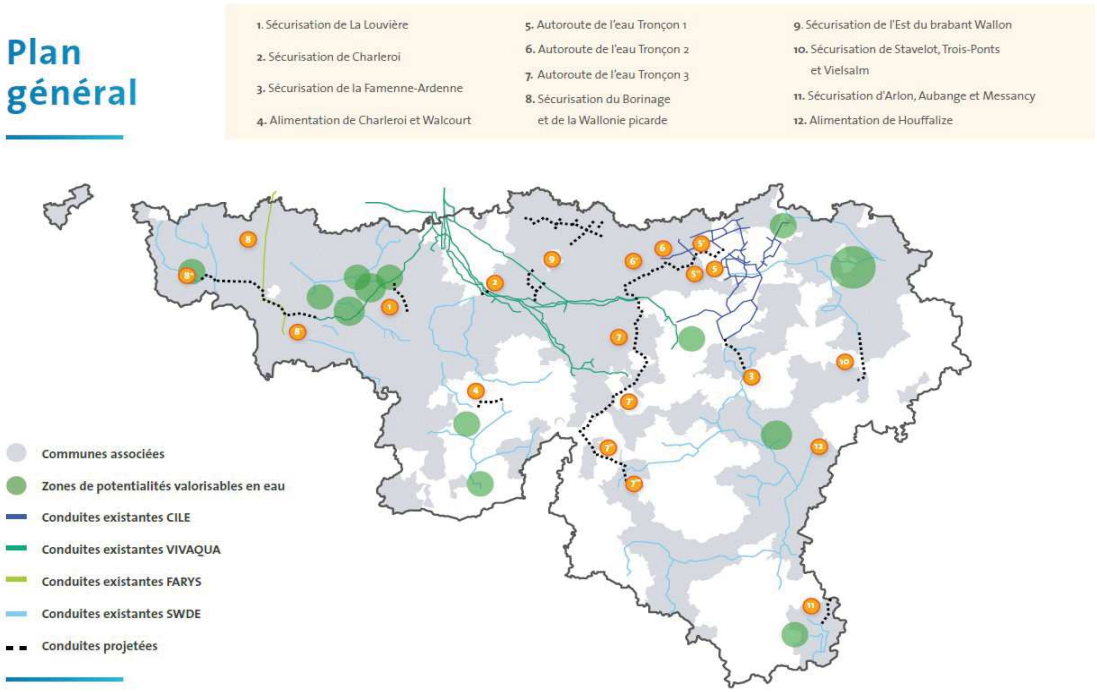

Figure 5 : Carte illustrant les projets prioritaires du SRRE

A.2.2. Rapport au Gouvernement 2015/2019 - Synthèse

Le contrat de gestion 2018-2022 entre le Gouvernement wallon et la SWDE instaure un collège d'évaluation, composé de la SWDE d'un côté, et du Gouvernement wallon de l'autre, avec l'appui du Service public de Wallonie, à savoir le SPW-ARNE et selon l'ordre du jour, le cas échéant, le SPW-TLPE et le SPW-EER. Ce collège d'évaluation s'assure au moins annuellement du bon avancement du SRRRE et de son programme de travaux.

Conformément au mandat initial de prise d'acte par le GW et aux orientations des contrats de gestion successifs, la SWDE a poursuivi durant cette seconde phase les objectifs suivants pour le SRRE :

- *Le développement de synergies et collaborations nécessaires à une gestion raisonnée et raisonnable des ressources en eau, tant d'un point de vue environnemental (protection de l'eau naturellement disponible) qu'économique (maîtrise des coûts d'investissement et d'exploitation) ;*
- *La collaboration avec le secteur carrier afin de limiter l'impact de l'exploitation des gisements carriers sur la sécurité d'alimentation en eau et le prix de l'eau, et d'augmenter le volume d'eaux d'exhaure valorisé en distribution ;*
- *La réalisation des travaux du schéma régional des ressources en eau ;*
- *La mise à disposition d'un outil d'aide à la décision pour les services de l'administration wallonne, le SRRE doit soutenir la cohérence de la politique wallonne de l'eau et des investissements.*

A.2.2.1. Mise en œuvre des synergies

Le schéma régional des ressources en eau propose une vision stratégique permettant d'offrir à chaque opérateur, la possibilité technique de se raccorder, à un coût raisonnable, à une adduction d'eau pour permettre la sécurisation de l'approvisionnement du territoire qu'il dessert. L'audit réalisé pour le rapport initial sur le schéma régional des ressources en eau a permis de mettre en évidence les opérateurs subissant le plus fréquemment des pénuries d'eau et qui pourraient donc être intéressés par une sécurisation venant d'un autre opérateur.

Les grands travaux ont fait l'objet de concertations avec les opérateurs majeurs du secteur (opérateurs distribuant l'eau sur plusieurs communes) et ils ont fait l'objet d'une analyse coût-bénéfice en comparant la solution de liaison à une sécurisation locale (nouvelles ressources, stations de traitement, ...) sur les plans économique et utilisation rationnelle de la ressource.

La mise en œuvre opérationnelle des synergies nécessite en général une coordination des investissements de chaque opérateur, voire un cofinancement de certains d'entre eux, un schéma d'exploitation intégrée de la ressource en eau sous régional pour en assurer la gestion durable et un taux de sécurisation de 30% ainsi que la conclusion de conventions de fournitures d'eau.

La coopération entre opérateurs a dans certains cas pris une forme novatrice à travers la mise en place de « *Business Units* », un mécanisme comparable à un groupement d'intérêt économique mais régi par des conventions et non sous une forme juridique d'ailleurs supprimée par le nouveau Code des sociétés.

La SWDE en tant qu'opérateur régional est impliqué dans des coopérations avec les principaux producteurs en Wallonie et assure une transversalité dans l'exploitation et la répartition des ressources entre sous régions.

CILE- SWDE

Les conventions conclues entre les deux opérateurs en 2015 ont pour but de sécuriser principalement l'alimentation en eau dans la Province de Liège et de contribuer à la sécurisation de l'Est de la Province de Namur et le Nord de la Province de Luxembourg.

La CILE (Compagnie Intercommunale Liégeoise des Eaux) dispose de deux captages stratégiques : les galeries de Hesbaye et le captage du Néblon. Historiquement, la sécurisation de l'agglomération liégeoise est assurée par les barrages de l'Est de la Wallonie. La CILE a également des accords de vente d'eau avec les intercommunales IDEN (Nandrin et environs) et CIESAC (Clavier et environs).

Au milieu des années 2000, la CILE a un conçu un projet de sécurisation dénommé « dédoublement du Néblon » qui prévoit la pose d'une conduite d'adduction entre le captage du Néblon et Liège ainsi qu'une connexion au captage de Modave exploité par Vivaqua.

L'objectif de ce projet est de gérer les risques liés la vétusté de l'adduction du Néblon.et de diversifier les ressources et infrastructures permettant de sécuriser l'alimentation de l'agglomération liégeoise.

Dans le cadre des travaux d'élaboration du SRRE, une opportunité de sécuriser l'alimentation en eau du Nord Luxembourg a été identifiée à travers la connexion de la conduite dédoublée du Néblon de la CILE et l'adduction du Nord Luxembourg gérée par la SWDE (Projet 3 SRRE).

L'investissement est pris en charge à 100% par la SWDE. La CILE fournit un volume annuel pour la sécurisation de la région de Durbuy notamment. L'intérêt de ce projet est d'assurer une sécurisation à travers deux ressources stratégiques, les captages du Néblon et de Modave. Ce volet de l'accord permet également d'augmenter la sécurisation des communes desservies par l'adduction en provenance de Houffalize et qui se trouvent en amont de Durbuy en libérant une capacité de production du barrage de Nisramont.

Le second volet de l'accord porte sur la gestion de la qualité de l'eau et la valorisation du potentiel des galeries de Hesbaye.

Face à l'augmentation de la teneur en nitrates dans les eaux captées en Hesbaye, la CILE doit mettre en œuvre une solution pour garantir la qualité de l'eau distribuée. L'accord intervenu entre la CILE et la SWDE permet la mise en œuvre d'une solution mixte : la construction d'une station de traitement et une dilution de la concentration par un mélange avec les eaux en provenance des barrages de la Vesdre et de la Gileppe. Cette option a permis de diminuer les besoins en capacités de traitement et réduire le budget d'investissement de la CILE de 10 millions d'euros.

Par ailleurs, les infrastructures de mélange des eaux de la Hesbaye et des barrages de l'Est ont été dimensionnées pour alimenter l'autoroute de l'eau mise en œuvre par la SWDE qui vise à sécuriser le sud-est de la Province de Namur et le sud-ouest de la Province de Luxembourg (Projets 5,6 et 7 SRRE).

A la mise en service de l'ensemble des investissements liés à cet accord, le volume des fournitures d'eau réciproques augmentera de ± 6 millions m³/an, soit ± 50% de plus que les échanges d'eau existants en 2015.

Cet accord aura un effet bénéfique sur la maîtrise des coûts de production des deux opérateurs.

Par ailleurs, la convention de fourniture d'eau entre VIVAQUA et la CILE a été renouvelée en 2019.

VIVAQUA – SWDE

VIVAQUA exploite 26 sites de production d'eau en Wallonie qui présentent pour la majorité d'entre eux un caractère stratégique eu égard aux ressources exploitées et aux capacités des infrastructures.

VIVAQUA opère des prélèvements en eaux de surface et souterraine de l'ordre de 136 millions de m³ par an réparties sur les provinces de Liège, de Namur du Hainaut et du Brabant wallon.

Historiquement, jusqu'en 2018, leurs volumes prélevés en Wallonie couvrent les besoins de la Région de Bruxelles-Capitale (± 70 millions m³/an, 99 % des volumes distribués), la Flandre (± 36 millions m³/an) et d'opérateurs wallons (± 30 millions m³/an).

Depuis 2019, les volumes fournis en Flandre diminuent structurellement suite à la révision de convention de la fourniture liant VIVAQUA et FARYS, libérant des capacités de production.

Dans le cadre de l'opérationnalisation du SRRE, un des objectifs est de valoriser les ressources stratégiques pour structurer la sécurité d'alimentation.

C'est dans ce cadre que la SWDE et VIVAQUA élargissent leur collaboration dans le cadre d'un accord long terme. Les fournitures en provenance des sites de

Vivaqua augmenteront progressivement à partir de 2018 jusqu'en 2024 pour représenter une augmentation de 50% des volumes d'échanges pour sécuriser principalement l'alimentation du Hainaut (régions de Charleroi, Mons et Tournai), de l'est du Brabant wallon et du nord de la Province de Namur. Ces fournitures supplémentaires au départ des sites de VIVAQUA permettront à la SWDE d'éviter des investissements pour adapter ses infrastructures sur les plans qualitatif et quantitatif.

En conséquence du volume supplémentaire acquis, le prix de fourniture est revu significativement à la baisse, ce qui permet une réduction structurelle du coût de production de la SWDE. VIVAQUA obtient l'optimisation de ses capacités de production et la garantie d'un volume de vente à long terme qui lui permet une maîtrise de ses coûts de production.

Cet accord porte également sur l'activation des capacités d'études de VIVAQUA dans la réalisation des travaux du SRRE (étude et réalisation du projet 8 en maitrise d'œuvre déléguée).

INASEP – SWDE

Le développement de la coopération existante en matière de fourniture d'eau entre les deux opérateurs est lié à la mise en œuvre du projet 4 du SRRE relatif à la nécessaire sécurisation de la région du Sud de Charleroi et de Walcourt en raison de projets carriers affectant des prises d'eau desservant ces zones (assèchement de prises d'eau dû à l'approfondissement des carrières). Les carriers ont contribué au financement de la réalisation des travaux de sécurisation finalisés en 2018.

Initialement, le projet se compose d'une station de pompage des eaux d'exhaure de la carrière Berthe à Florennes et d'une adduction reliant cette infrastructure au captage d'Yves-Gomezée de la SWDE et aux infrastructures de l'INASEP (Intercommunale Namuroise de Services Publics). La réalisation de cet investissement permet une rationalisation des captages fragiles sur le plan quantitatif et quantitatif exploités par l'INASEP.

L'accord prévoit une forme de coopération innovante : les deux opérateurs cofinancent à part égale les investissements, l'INASEP conçoit et exploite techniquement les infrastructures et la SWDE gère administrativement et financièrement le centre de production virtuel partagé (concept de *Business Unit* expliqué précédemment) permettant une mutualisation et maîtrise du coût pour les deux opérateurs. Ce projet, financé également partiellement par le produit de la taxe sur les eaux d'exhaure et les carriers, est en service depuis début 2019.

Considérant les besoins de sécurisation du sud-est namurois, l'INASEP et la SWDE ont élargi le périmètre de gestion intégrée et partagée de ressources avec les mêmes objectifs de sécurisation et de maîtrise des coûts. Le projet 4bis est décrit dans la section « Actualisation du SRRE ».

IEG - SWDE

Constatant l'évolution des besoins en eau sur le territoire de Mouscron desservi par les deux opérateurs et les besoins de modernisation et de sécurisation de l'infrastructure de production propriété de la SWDE et exploitée par l'IEG (Intercommunale d'Etude et de Gestion (Mouscron – Comines – Estaimpuis)) en vertu d'un accord conclu entre celle-ci et la SNDE (Société Nationale des

Distributions d'Eau) avant la régionalisation de la politique de l'eau et la création de la SWDE en 1986. Les volumes produits sur ce site alimentent les infrastructures des deux distributeurs d'eau.

Après concertation, les deux opérateurs décident de moderniser les prises d'eau et de réaliser une nouvelle station de traitement d'une capacité équivalente à l'infrastructure existante vétuste. La SWDE s'engage par ailleurs à adapter l'infrastructure de transport en provenance du complexe de la Transhennuyère (Tournai) pour couvrir l'évolution de la demande et sécuriser l'alimentation en eau de Mouscron eu égard à l'impact potentiel sur la ressource exploitée sur son territoire des projets carriers dans la région de Tournai (masses d'eau liées).

L'accord entre les deux opérateurs prévoit la copropriété et le cofinancement des travaux de la station de traitement, la réalisation et la gestion technique de l'infrastructure par l'IEG et la gestion administrative et financière de la *Business Unit* par la SWDE concrétisant l'exploitation intégrée de la ressource et la mutualisation des coûts d'investissement et d'exploitation au bénéfice des deux opérateurs.

Complémentairement à l'accord entre les deux opérateurs, un accord tripartite est conclu en 2019 avec le carrier CCB qui permet d'élargir le bénéfice de la convention conclue entre la SWDE et CCB en 2014 qui encadrait les compensations relatives à l'impact sur les ressources en eau du développement des activités du groupe italien dans la région de Tournai. A l'instar de la SWDE, IEG obtient des garanties quant à la mise à disposition de volumes d'eau équivalents en cas de perte de production du site de Mouscron avec une neutralité financière sur les coûts de production.

Cet accord tripartite met fin à un contentieux entre IEG et CCB qui insécurisait la pérennité et le développement des activités du bassin carrier du Tournaisis.

IDEA – SWDE

Les synergies dans la production d'eau existent à travers un GIE (Groupement d'Intérêt Économique) qui a pour objectif la valorisation des eaux d'exhaure des carrières de Soignies et d'Ecaussines et des conventions de fourniture réciproque.

Ce GIE permet de mutualiser les investissements et l'exploitation des infrastructures. Ce modèle a inspiré le développement des *business units* avec d'autres opérateurs. Le complexe composé de deux stations de traitement et de conduites de liaison est une ressource stratégique pour la région du Centre, elle permet d'alimenter les réseaux des deux opérateurs avec une eau de qualité et à un coût compétitif grâce aux interventions régionales et européennes dans le financement de la construction des infrastructures. Elle contribue par ailleurs à créer les conditions pour le développement de l'industrie carrière très présente dans cette zone géographique.

IDEA (Intercommunale de Développement Économique et d'Aménagement des régions de Mons-Borinage et du Centre) et la SWDE souhaitent élargir le cadre de leur coopération actuelle (notamment la sécurisation du Borinage) et établir un schéma intégré d'exploitation des ressources et des infrastructures stratégiques sur le territoire du Cœur du Hainaut (Arrondissements de Mons et du Centre). Il s'agirait sur le plan du principe de l'extension des activités du GIE à cette échelle.

Ce projet permet d'optimiser les investissements de sécurisation, de favoriser l'exploitation des ressources dans la recherche de l'optimum environnemental et économique.

La conclusion de l'accord devrait intervenir durant l'année 2020.

AIEC – SWDE

Les interconnexions entre les infrastructures sont déjà nombreuses. Les fournitures d'eau réciproques permettent d'alimenter les réseaux des opérateurs dans la région du Condroz.

Suite aux épisodes de sécheresse, l'AIEC (Association Intercommunale des Eaux du Condroz) a constaté le besoin de disposer de ressources supplémentaires pour sécuriser son territoire en cas d'augmentation de la demande liée aux conditions climatiques.

Des contacts ont été établis dans ce cadre avec la SWDE.

Une solution technique a été identifiée dans le cadre de la mise en œuvre du projet 3 (sécurisation de la Famenne-Ardenne) du SRRE. L'augmentation du potentiel disponible pour alimenter le réseau d'adduction dans cette zone et la construction de nouveaux ouvrages de stockage permet de sécuriser l'alimentation de l'AIEC par la pose d'une conduite de 5 km.

Cette solution présente l'avantage par rapport à l'établissement d'un captage local d'être connecté via le réseau d'adduction existant et en construction à trois ressources stratégiques, les galeries de Modave et du Néblon et le barrage de Nisramont.

L'option d'un schéma intégré d'exploitation des ressources et des infrastructures pour assurer la sécurité d'alimentation du Condroz sur base du modèle développé avec d'autres opérateurs est proposé par la SWDE.

TELLIN - SWDE

Dans la mise en œuvre opérationnelle du SRRE, la SWDE a des contacts avec les opérateurs communaux en vue d'évaluer leurs besoins en matière de sécurisation.

Ce processus est également l'occasion pour la SWDE d'harmoniser les conventions conclues historiquement avec les distributeurs communaux. En effet, elles s'avèrent disparates en raison du moment et du contexte de la conclusion des contrats de fournitures.

L'objectif est de proposer un tarif identique à tous les opérateurs communaux des zones qui bénéficient d'une sécurisation accrue grâce aux travaux du SRRE.

Cette tarification comprend un volet forfaitaire qui couvre le raccordement aux infrastructures de sécurisation et la garantie de disposer d'un taux de sécurisation de 30% des volumes distribués annuellement sur leur territoire (norme qui a servi à l'établissement du SRRE) et une partie variable liée aux volumes. Le coût de la garantie tient compte du subside régional obtenu par la SWDE.

En 2019, la commune de Tellin est la première à s'engager dans ce nouveau type de contrat.

A.2.2.2. Actualisation du SRRE

Les épisodes de sécheresse qu'a connu la Wallonie en 2017, 2018 et 2019 ont induit la mobilisation de la cellule de crise régionale et des acteurs concernés (SPW, opérateurs publics de l'eau, …) durant de long mois.

Ce travail a notamment permis de monitorer les risques en matière d'alimentation en eau à partir des réseaux publics et de mettre en œuvre les actions pour limiter ceux-ci.

Néanmoins, des difficultés d'approvisionnement importantes ont été rencontrées ces dernières années sur certaines parties du territoire. Ce fut particulièrement le cas pour des communes du centre de l'Ardenne ces deux dernières années.
Ces épisodes de sécheresse ont constitué une forme de stress test des projets retenus dans le SRRE. Le croisement de la carte des communes qui ont enregistré un stress hydrique lors de ces trois dernières années et de la localisation des investissements prévus (infrastructures de transport) montre que le défi de la résilience de l'alimentation en eau sera en grande partie rencontré.

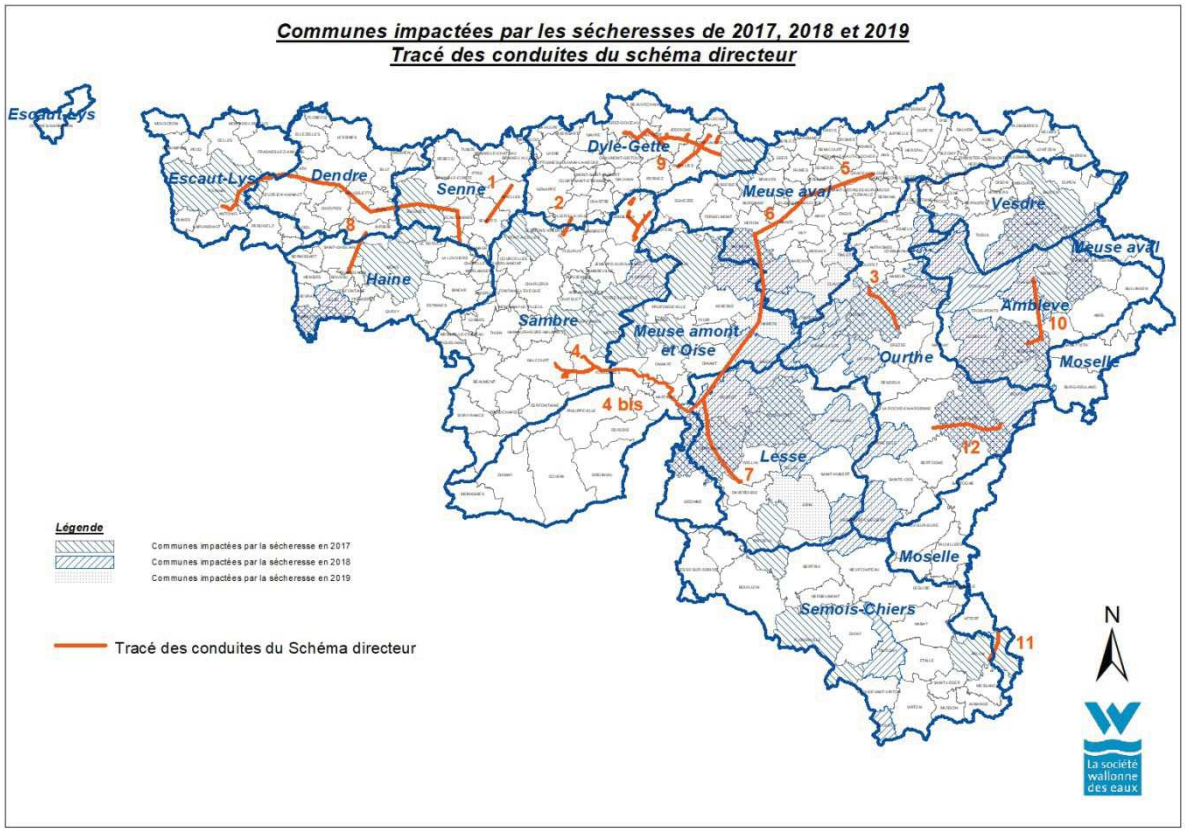

Figure 6 – Communes en stress hydrique suite aux épisodes de sécheresse

Il est toutefois nécessaire, à la lumière des observations récentes, de mettre à jour les données du SRRE et d'envisager des travaux complémentaires là où des difficultés d'approvisionnement importantes ont été rencontrées ces dernières années.

Lors des récents épisodes de sécheresse, les communes de Beauraing, Wellin, St-Hubert et Libramont connaissent d'importantes difficultés d'approvisionnement en eau. Il s'avère donc impératif voire urgent d'apporter à cette région des solutions pour sécuriser l'alimentation en eau potable de cette zone, soit à partir des ressources disponibles localement, soit à partir de ressources plus lointaines.

Projet 4bis - Sécurisation du sud-est namurois

Considérant le potentiel existant et futur en matière d'eau d'exhaure et la capacité de production disponible du barrage du Ry de Rome à Couvin, une extension de la coopération vers l'est de la Province de Namur a été envisagée par l'INASEP et la SWDE.

Le projet 4bis, projet conjoint à l'instar du premier volet, prévoit la mise en commun des ressources de la région (carrière Berthe et Ry de Rome, au travers d'une liaison dans la commune de Philippeville) et l'acheminement du volume ainsi disponible vers le sud-est jusqu'à Falmagne (commune de Dinant), point de connexion avec l'autoroute de l'eau (Projet 7 SRRE).

Le budget de ce projet avoisine les 20 millions d'euros. Sa mise en œuvre est prévue d'ici fin 2022. Il intégrera le mécanisme de *Business Unit* commune à la SWDE et l'INASEP.

Les communes de Hastière, Onhaye, Houyet et Dinant pourront ainsi être sécurisées dès ce moment ainsi que la commune de Beauraing grâce à la réalisation anticipée concomitante d'un tronçon de l'autoroute de l'eau. Dès la réalisation complète du projet 7 prévue en 2026, cette zone disposera également d'une sécurisation à partir de deux autres ressources stratégiques (Galeries de Hesbaye et les barrages de l'Est).

Ce projet permet de sécuriser l'alimentation en eau de l'AIEM (Association Intercommunale des Eaux de la Molignée) à travers les infrastructures de l'INASEP.

Projet 7bis – Sécurisation du Centre Ardenne

Outre les soucis rencontrés en période de sécheresse, les communes de Saint-Hubert et Libramont ont aussi des problèmes qualitatifs récurrents dans leur eau de distribution.

Suite à la demande du Ministre de l'Environnement début 2019, la SWDE a étudié la possibilité de sécuriser ces communes à partir des ressources dont elle dispose aux alentours.

Dans une première approche, il est apparu nécessaire de mettre davantage en commun les ressources locales. Ceci nécessite que le plus gros ouvrage, la prise d'eau de surface de Bras, puisse être exploitée au plein potentiel de la station de traitement lorsque l'eau est naturellement disponible pour faire face à tout souci qualitatif ou quantitatif dans la région.

Cependant, comme les autres prises d'eau de la région, la production d'eau à Bras peut être limitée en période de sécheresse. Dès lors, pour assurer la sécurisation du Centre-Ardenne, il apparaît nécessaire d'avoir une sécurisation au travers d'apports d'eau extérieurs au Centre-Ardenne. Il est donc prévu de poser une conduite d'une quinzaine de kilomètres entre Tellin et Libramont, en traversant la commune de St Hubert qui pourra ainsi être également sécurisée.

Ces travaux permettraient la sécurisation de plus de 8.500 compteurs (>3.000 à Saint-Hubert et >5.500 sur Libramont). D'autre part, le projet comprend une possible sécurisation vers Libin qui compte environ 2.500 compteurs et distribue ± 220.000 m³/an.

Le budget total estimé pour ces travaux atteint 13.725.000 €, incluant les conduites, les ouvrages de pompage, de stockage et de traitement d'eau.

Les modalités de coopération entre les SWDE et les distributeurs d'eau communaux sont encore à établir.

SRRE actualisé

Suite à la décision du Gouvernement wallon du 18 décembre 2019, la sécurisation du Centre Ardenne est intégrée dans le SRRE.

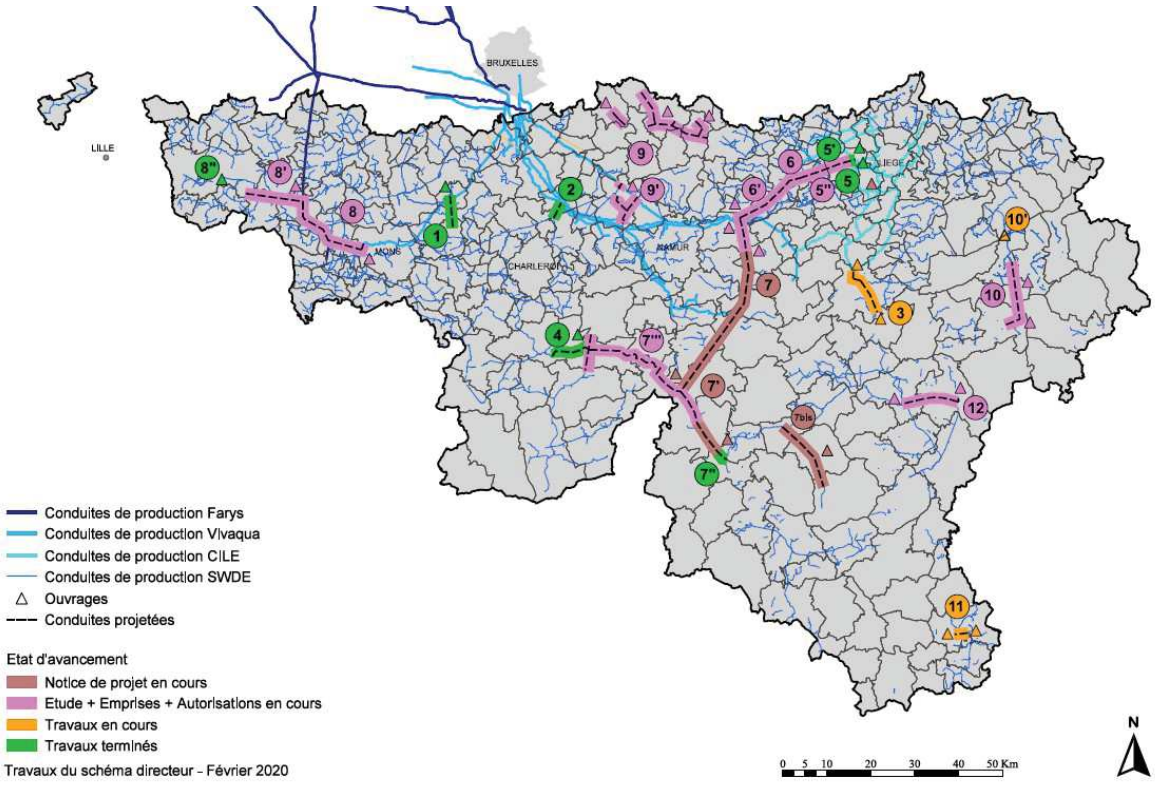

Figure 7 – Nouvelle configuration du SRRE

A.2.2.3. Valorisation des eaux d'exhaure

Depuis plus de 20 ans, une valorisation de l'eau d'exhaure est mise en place dans le cadre d'une gestion durable de la ressource en eau. En effet, le secteur carrier doit pomper des volumes d'eau conséquents (>30 millions de m³/an) afin de pouvoir travailler à sec en fond de fosse. Historiquement, cette eau est rejetée dans le réseau hydrographique malgré une qualité compatible (après traitement) avec les normes de potabilité.

Les différentes infrastructures maintenant en service permettent de valoriser environ 9 millions de m³ pour la distribution d'eau potable.

Dans un délai de trois ans, après réalisation de nouveaux investissements, ce volume annuel devrait être porté à 13 millions de m³ en 2022.

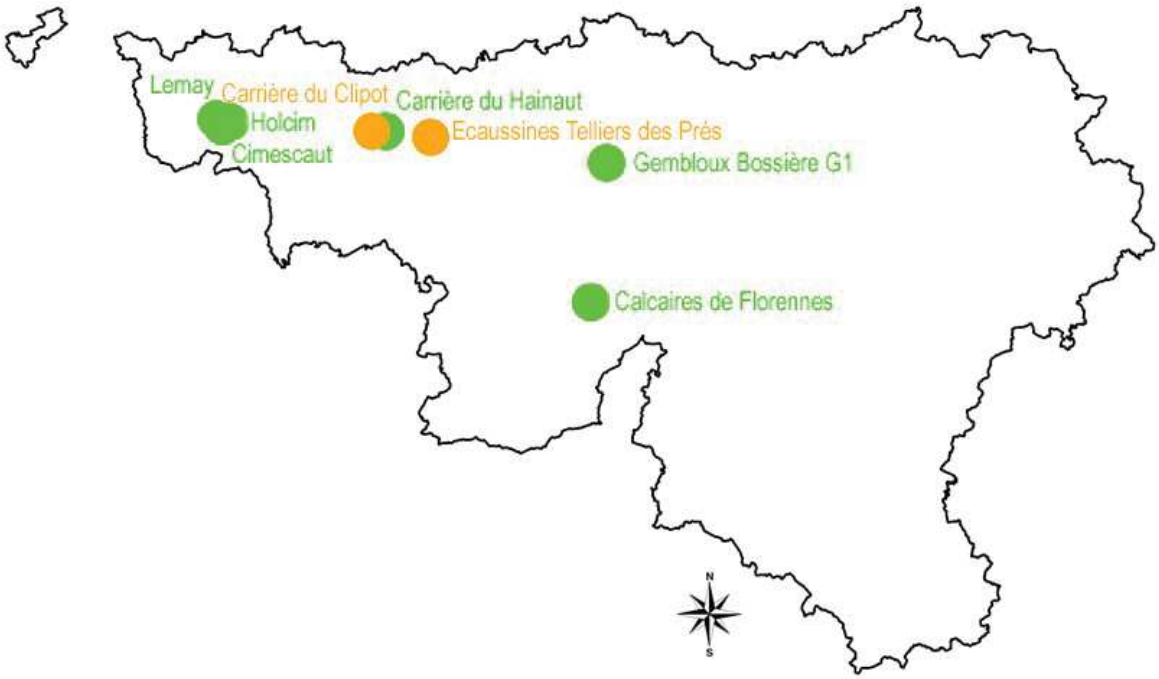

Figure 8 – Localisation carrières avec valorisation de l'eau d'exhaure

A.2.2.4. Mise en œuvre des investissements

Depuis 2015, l'opérationnalisation des douze travaux a permis d'identifier les synergies avec les autres opérateurs du secteur de l'eau pour contribuer à une sécurité d'alimentation en eau mutualisée.

Ceci a déjà conduit à modifier le périmètre de certains projets pour optimiser les synergies et la sécurisation et à augmenter l'enveloppe d'investissement pour la SWDE de plus de 13 % (30 millions d'euros).

Avec l'intégration de la sécurisation du Centre Ardenne, chiffrée 34,7 millions €, le budget d'investissement à charge de la SWDE pour la mise en œuvre du SRRE passe à 318,2 millions €.

Le soutien financier du Gouvernement pour contribuer à la sécurisation du territoire régional et à la maîtrise du prix de l'eau est passé de 40 millions € à 48,5 millions €.

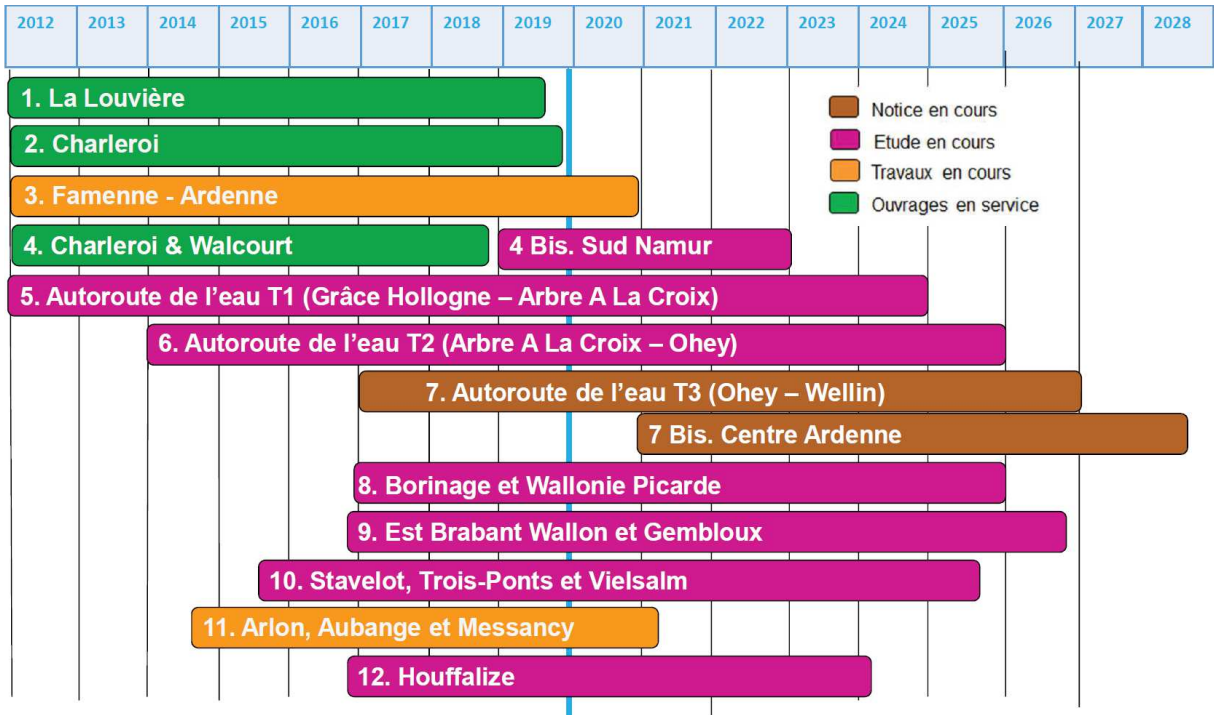

Figure 9 – Etat d'avancement des travaux du SRRE

Au 31 décembre 2019, l'état d'avancement des travaux s'établit comme suit :

- les projets de sécurisation du Borinage et de la Wallonie picarde (liaison Ghlin - Gaurain-Ramecroix), de Vielsalm, de l'est du Brabant-Wallon, de Gembloux, de Houffalize, ainsi que des communes qui seront desservies à partir de l'adduction « Grâce-Hollogne - Villers-le-Bouillet-Andenne – Ciney – Dinant – Beauraing - Wellin » sont actuellement en cours d'étude ;

- les projets de sécurisation de la Famenne-Ardenne (liaison Jenneret - La Hesse - Vesin), d'Arlon, d'Aubange et de Messancy (station de déferrisation), de Wellin (liaison Sohier - Froidlieu) sont actuellement en travaux ;

- les projets de sécurisation de La Louvière et de Walcourt (valorisation des eaux d'exhaure de la carrière Berthe, à Florennes), de Tournai (équipement électromécanique du puits P7), de sécurisation de Charleroi (liaison Villers-Perwin – Brye) et de Grâce-Hollogne (chloration et mélange de l'eau de la CILE et de la SWDE) sont opérationnels.

Le taux de raccordements sécurisés de la SWDE fin 2019 est de 47,8 % en ligne avec les engagements du contrat de gestion.

A.2.2.5. Collaboration avec l'administration

La SWDE continue à apporter son expertise au Gouvernement dans le cadre de la gestion des ressources en eau.

Le schéma est intégré chronologiquement dans les plans successifs de gestion par bassins hydrographiques et est soumis, à travers eux, à une évaluation des incidences sur l'environnement. De plus, chaque projet fait l'objet d'une ou plusieurs réunions d'information préalables et d'une enquête publique, dans les territoires concernés par les travaux.

Les constats techniques et les solutions proposées par le schéma régional des ressources en eau ont été diffusés au sein de l'administration wallonne (SPW-ARNE et SPW-TLPE), afin de servir d'outils d'aide à la décision, notamment dans l'analyse des demandes de permis (pérennité des prises d'eau, aménagement du territoire).

A.2.2.6. Analyse des événements climatiques - Recommandations

Le schéma régional des ressources en eau est conçu sur les hypothèses suivantes issues de la phase de diagnostic réalisée entre 2010 et 2012 :

- l'eau est disponible en quantité en Wallonie, ce qui permet d'assurer les besoins propres de la Wallonie et de sécuriser l'alimentation en eau des autres régions belges. Quarante pourcents des volumes prélevés en Wallonie sont transférés vers la Région de Bruxelles Capitale et la Flandre ;
- la demande globale en eau à partir du réseau public de distribution en Wallonie évolue sur le long terme entre 0 et 2% du volume distribué en 2010. La demande agricole n'est pas spécifiquement prise en compte eu égard au climat que connaît la Wallonie et aux pratiques culturales (absence ou peu d'irrigation) ;
- la valorisation des ressources et des infrastructures stratégiques identifiées lors de la phase de diagnostic couvre les besoins quantitatifs en matière de sécurisation. Hors les projets de valorisation des eaux d'exhaure, il n'apparaît pas nécessaire d'identifier et d'exploiter de nouvelles ressources stratégiques ;
- la sécurisation quantitative et qualitative du territoire repose sur la rationalisation des prises d'eau et le développement du réseau d'adductions (grand transport) et l'interconnexion des infrastructures des opérateurs.

Les épisodes prolongés de sécheresse en 2017 et 2018 amènent à réévaluer ces hypothèses.

En effet, les premières analyses de l'impact des épisodes de sécheresse indiquent que l'aspect quantitatif risque d'être le plus impacté par les changements climatiques en raison d'un accroissement de la demande (notamment en période estivale) et d'une baisse des ressources en eau de surface et en eau souterraine suite à la perturbation des cycles de recharge. A cela s'ajoutent les risques

accrus de pollution de l'eau par lessivage et de dégradation de la qualité des eaux de surface (inondations, ruissellement et étiages).

Le développement du réseau de transport qui permet l'interconnexion des capacités de production stratégiques présentes sur le territoire wallon pour sécuriser l'ensemble de la Wallonie est une réponse, mais elle apparaît aujourd'hui incomplète en cas d'événements climatiques récurrents et/ou prolongés.

Les travaux de la cellule de crise régionale durant les périodes de sécheresse montrent l'importance d'une gestion plus intégrée de la gestion des ressources en eau de surface et souterraines pour assurer, dans l'intérêt général, les fonctions d'alimentation en eau potable, d'usage agricole (élevage et culture), de gestion hydraulique des cours d'eau, de préservation du milieu naturel, etc. ou dans les phases aiguës, d'arbitrer les priorités entre les différents usages.

Complémentairement à la répartition des ressources, la gestion de la demande en eau des différents secteurs est également un élément au centre de la préoccupation des acteurs réunis au sein de la cellule de crise sécheresse. Les mesures de restriction d'usages sont mises en œuvre par l'activation du Code de l'eau et/ou les dispositifs de sécurité publique aux côtés de mesures de prévention (exemple : réduction des pertes par une maintenance adaptée dans les zones en déficit hydrique) ou de solutions alternatives d'alimentation.

La situation connue en 2017 et 2018 conduit le Centre de crise régional à structurer et animer une « cellule sécheresse » dont l'objectif est d'améliorer la résilience de la Wallonie aux épisodes de sécheresse en mobilisant l'ensemble des parties prenantes de la gestion des ressources en eau.

Au même titre, un dispositif sécheresse est mis en œuvre au sein du SPW-ARNE dont un des objectifs est de mettre en œuvre des mesures régulatoires.

La situation connue ces dernière années ouvre donc deux débats avec une acuité accrue : le partage de la ressource entre Régions et la régulation des usages en Wallonie.

Le partage de la ressource entre Régions

Renouvellement de l'Accord de coopération du 2 juin 1997 entre la Région wallonne et la Région flamande relatif à la nappe du calcaire carbonifère de la région du Tournaisis

Le projet 'Transhennuyère' préfigure un schéma d'exploitation de la ressource en eau à une échelle sous-régionale. En effet, sollicitée pour les besoins des agglomérations de Courtrai, Tournai et Mouscron en Belgique et de Lille, Roubaix et Tourcoing en France, la nappe de Pecq-Roubaix souffrait de surexploitation chronique depuis la fin des années quarante. Les prélèvements d'eau souterraine dépassant les ressources disponibles, l'abaissement progressif de la nappe (1 mètre par an) hypothéquait l'alimentation en eau de ces régions et augmentait les risques d'effondrements karstiques.

Pour remédier à ce problème, il a été décidé de réduire, voire d'arrêter, certains pompages à Tournai, Mouscron et en Flandre en compensant les pertes d'alimentation par l'adduction d'eau à partir d'autres ressources de l'aquifère dans la zone non surexploitée.

L'originalité de la solution retenue consiste à valoriser une partie de l'eau d'exhaure des carrières de la région de Tournai-Antoing et de diluer cette eau de

qualité « industrielle » avec de l'eau de qualité souterraine à partir de puits implantés dans la nappe en équilibre de Péruwelz-Seneffe. Ces eaux sont adoucies et potabilisées dans une station de traitement (Gaurain-Ramecroix) avant d'être acheminées vers Pecq au moyen d'une adduction raccordée aux infrastructures de transport existantes vers les clients wallons, mais aussi vers la Flandre. Les travaux, entrepris avec l'aide financière du programme européen Objectif 1, ont été réalisés sous la houlette de la SWDE pour un montant total de 53 millions €. La Transhennuyère est opérationnelle depuis 2002.

Les résultats engrangés suite à ce schéma directeur sous-régional sont concluants car le niveau de la nappe est structurellement à la hausse.

Ce projet préfigurait également la philosophie de gestion intégrée car il sera accompagné d'un accord de coopération du 2 juin 1997 entre la Région wallonne et la Région flamande relatif à la nappe du calcaire carbonifère de la Région du Tournaisis en vue d'assurer la remontée du niveau de cette nappe.

Cependant, les volumes prélevés en 2017, 2018 et 2019 dépassent, pour raison de force majeure (sécheresse et ses conséquences sur la qualité des eaux de surface en Flandre), la production d'eau souterraine totale autorisée pour ces années dans le cadre de l'accord de coopération. Cela n'a pas compromis l'évolution globalement favorable de la nappe.

De même, la production d'eau souterraine autorisée en 1997 a été augmentée de 1,8 million de m³/an dans la période 2018-2022.

Il convient dès aujourd'hui de commencer à poser les balises d'un nouvel accord au-delà de 2022. Un groupe de travail piloté par le SPW-ARNE est convoqué pour initier ce processus prévu par le contrat de gestion liant la SWDE et le Gouvernement wallon.

La première nouveauté devrait être que la France soit partie prenante à la convention. En effet, si les parties belges ont consenti des efforts soutenus pour rétablir l'état de la nappe, il apparait que les prélèvements dans la partie française ont été plus élevés ces dernières années. Un accord trilatéral avec la France permettrait d'obtenir une gestion durable de la totalité de l'aquifère transfrontalier des calcaires carbonifères.

<u>Conclusion d'un Accord international et interrégional en cas de stress sévère en eau</u>

Lors des derniers épisodes de sécheresse, la Région flamande a opéré d'elle-même des appels à la modération dans les consommations d'eau.

Il n'existe pas aujourd'hui de cadre normatif pour coordonner les actions vis-à-vis des consommateurs et adapter les comportements en cas de pression hors norme sur la ressource ou de perturbation majeure de l'alimentation publique en eau.

La Wallonie pourrait proposer aux régions bruxelloise et flamande un accord de coopération pour gérer ce type de situation.

De même, un accord est nécessaire avec la France pour prévoir les mesures à adopter en cas de stress sévère impactant la Meuse ou l'Escaut. Ce point est particulièrement critique pour préserver les importantes prises d'eau sur la Meuse, dont Tailfer qui, avec un prélèvement de 180.000 m³/jour, couvre en moyenne de 35 à 40% de la production d'eau de Vivaqua. La capacité de production d'eau de la station de Tailfer est conditionnée au débit de la Meuse à

cet endroit selon les termes de l'autorisation. La sécheresse de 2018 a entrainé une limitation de production à 120.000 m³/jour.

La régulation des usages

Il convient de compléter les dispositions décrétales et règlementaires pour permettre de donner un fondement légal à la définition des usages prioritaires et aux mesures nécessaires pour les mettre en œuvre.

Les réponses à apporter doivent être guidées par les principes établis par le Livre I^{er} du Code de l'environnement et le Code de l'eau. La gestion équilibrée de la ressource en eau doit permettre de satisfaire les exigences de la santé, de la salubrité publique, de la sécurité civile et de l'alimentation en eau potable de la population. Elle doit également permettre de satisfaire ou concilier, lors des différents usages, activités ou travaux, les exigences :

1° De la vie biologique du milieu récepteur, et spécialement de la faune aquatique ;

2° De la conservation et du libre écoulement des eaux et de la protection contre les inondations ;

3° De l'agriculture, de la pêche, de l'industrie, de la production d'énergie, en particulier pour assurer la sécurité du système électrique, de la navigation et des transports, du tourisme, du patrimoine, des loisirs et des sports nautiques ainsi que de toutes autres activités humaines légalement exercées.

A.3. PERSPECTIVES

A.3.1. Nouvelles orientations pour le schéma régional des ressources en eau

Considérant l'impact observé sur les ressources en eau lors des derniers épisodes de sécheresse et les enjeux associés, il y a lieu de faire évoluer le périmètre de la mission déléguée relative au schéma régional des ressources en eau pour qu'il puisse permettre d'orienter au mieux l'action régionale en matière d'eau.

Le schéma régional des ressources en eau 2.0 doit approfondir davantage la nécessaire adéquation entre l'offre et la demande, de façon à pouvoir répondre à la demande de tout secteur avec une eau en quantité et de la qualité adéquate pour chacun. Cette version actualisée doit également aborder un aspect règlementaire des usages de l'eau, avec la limitation des prises d'eau privées et la priorisation des usages de l'eau comme prévu dans la déclaration de politique régionale. Un autre volet doit encore porter sur les investissements nécessaires pour optimaliser l'exploitation des ressources et des ouvrages de production d'eau potable existants ou l'exploitation de nouvelles ressources nécessaires pour renforcer la sécurisation de l'alimentation en eau.

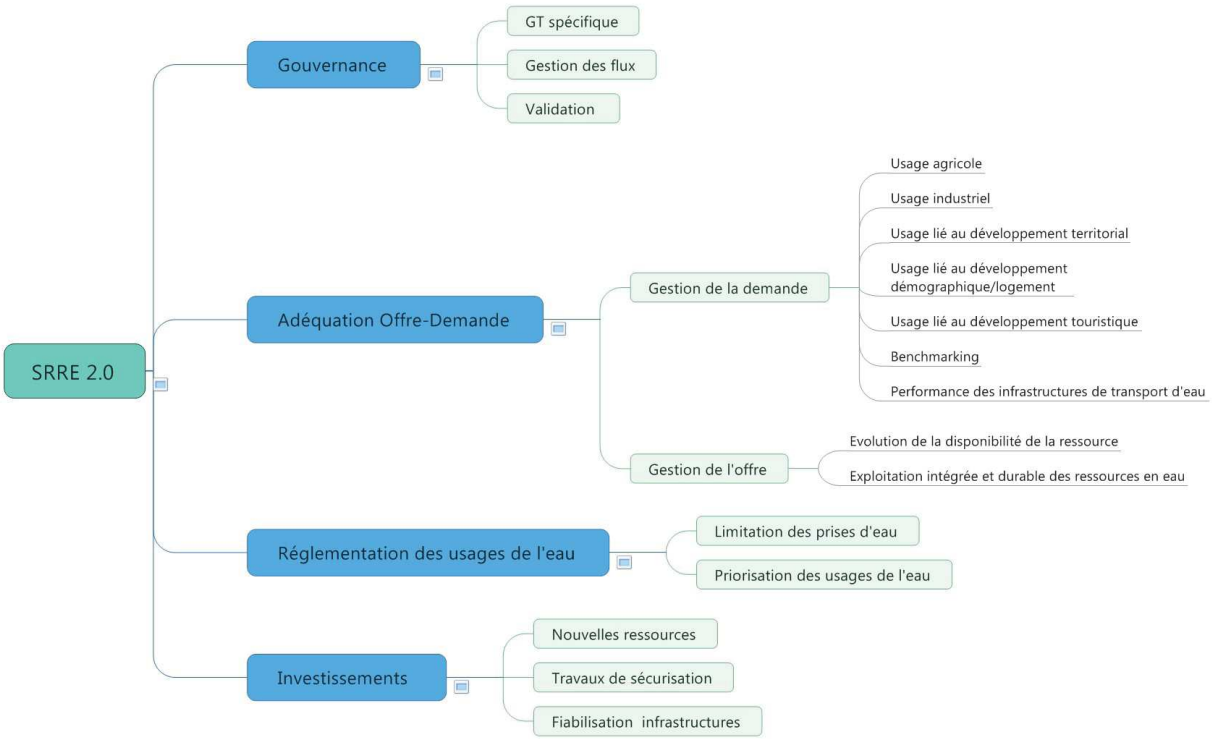
SRRE 2.0
Gouvernance
GT spécifique
Gestion des flux
Validation
Adéquation Offre-Demande
Gestion de la demande
Usage agricole
Usage industriel
Usage lié au développement territorial
Usage lié au développement démographique/logement
Usage lié au développement touristique
Benchmarking
Performance des infrastructures de transport d'eau
Gestion de l'offre
Evolution de la disponibilité de la ressource
Exploitation intégrée et durable des ressources en eau
Réglementation des usages de l'eau
Limitation des prises d'eau
Priorisation des usages de l'eau
Investissements
Nouvelles ressources
Travaux de sécurisation
Fiabilisation infrastructures

Figure 10 : Schéma régional des ressources en eau 2.0

Gestion de la demande

Les besoins en eau varient d'un secteur à l'autre ainsi que d'une saison à l'autre. Les sécheresses que l'on a connues ces dernières années ont mis en évidence l'importance que représente la fourniture d'eau pour les activités primaires de notre économie.

Afin d'appréhender au mieux de futurs aléas climatiques, il convient de caractériser davantage :

- *La demande du secteur agricole*

  Plus de 5.800 prises d'eau à usage agricole sont déclarées en Région wallonne. La majorité d'entre elles alimentent directement l'exploitation. L'abreuvement du bétail en pâture ou l'irrigation sont des questions qui se posent avec de plus en plus d'acuité. L'augmentation des demandes de prises d'eau privées ne peut être la seule réponse à celles-ci. L'objectif est d'identifier l'évolution des besoins spécifiques du monde agricole, notamment en période de sécheresse et les solutions potentielles, notamment via un *benchmarking* des pratiques durables dans d'autres pays et le *re-use* promu dans les projets de directives européennes ;

- *La demande du secteur industriel*

  Le secteur industriel est le 3ème plus gros consommateur d'eau souterraine en Wallonie si on ne prend pas en compte les prélèvements de l'industrie extractive. L'objectif est de cerner l'évolution de la demande et de la gestion de l'eau au sein des entreprises. La sécurisation de l'alimentation en eau de ces consommateurs ne peut également s'envisager par une multiplication de puits privés. Le *re-use* est une pratique qui se développe dans l'industrie et qui est positive sur le plan de la gestion de la ressource mais pose des questions relatives à la répercussion du coût de sécurisation à partir du réseau public. La question de la localisation des activités intensives en eau en regard de la disponibilité de la ressource doit être abordée (zonings « *aqua friendly* ») ;

- *La demande liée au développement territorial*

  Il s'agit de la sorte de développer une offre en eau de distribution adaptée aux projets de nouveaux quartiers, de rénovation urbaine, de développement des communes et des territoires supra-communaux ;

- *La demande liée au développement démographique*

  Il s'agit d'actualiser et d'analyser de manière plus fine l'évolution quantitative et spatiale de la population et du comportement des consommateurs ;

- *La demande liée à l'activité touristique*

  Il s'agit d'identifier les besoins spécifiques, comme les pics saisonniers inhérents aux activités de ce secteur ou la localisation de projets intensifs en eau ;

- *La demande des réseaux publics – performance des infrastructures de transport d'eau*

  La réduction de pertes en eau dans les zones disposant de ressources accusant des déficits hydriques liés au climat est un élément favorable à l'amélioration de leur sécurisation. Il s'agit de développer progressivement un programme de recherche active de fuites, afin de procéder en priorité au renouvellement des conduites dont le taux de fuite est anormal.

Gestion de l'offre

Idéalement, l'offre doit pouvoir correspondre en tout temps à la demande et particulièrement lors d'épisodes de canicule ou de sécheresse et ce, quelle que soit la localisation de la demande en eau de distribution.

Les points suivants seront abordés :

- La disponibilité de la ressource

  En ce qui concerne la disponibilité de la ressource, la SWDE, avec le cofinancement de l'Agence wallonne de l'air et du climat et potentiellement de la BEI, pilote une étude universitaire pour disposer de modèles mathématiques de prévisions de l'évolution du comportement des masses d'eau souterraine face à un déficit récurrent des précipitations.

  Sur les 34 masses d'eau souterraine de Wallonie, dont certaines ne sont pratiquement pas exploitées pour la production d'eau potable, 14 ont fait l'objet d'au moins une modélisation, soit quantitative (6) soit qualitative (8), soit les deux.

  Les premières études remontent à 2000, la dernière à 2016. Les impacts des sécheresses connues en 2017, 2018 et 2019 n'ont donc pas été intégrés afin de simuler les baisses de production potentielles sur les ouvrages de prise d'eau. Le montant total de l'étude s'élève à 820.000€ environ, pour une durée de 3 ans environ. Il s'agira ensuite de continuer à faire vivre ces modèles en prenant en compte les observations annuelles.

  Outre la modélisation hydrogéologique réalisée dans le cadre du SRRE 2.0, les résultats du projet Cordex.be développé par l'IRM vont être valorisés au travers du projet CICADA.be (*Coherent Integration of climate projections into Climate Adaptation plAnning tools for BElgium*) dans les outils « adaptation » développés pour les communes notamment afin de les aider à prendre en compte les impacts des changements climatiques sur leur territoire et prendre des mesures d'adaptation.

  Des contacts seront pris pour évaluer l'opportunité d'une traduction en données hydrauliques et étudier l'articulation avec la veille scientifique wallonne.

  Dans le cadre de l'exploitation intégrée des ressources en eau, l'identification de *business units* potentielles va se poursuivre ainsi que la mise en œuvre de celles qui ont déjà été identifiées.

- Les investissements dans les infrastructures

Le premier volet du Schéma régional des ressources en eau a établi une série de travaux prioritaires permettant de sécuriser plusieurs zones de Wallonie, en favorisant les synergies entre opérateurs.

A l'aune des derniers épisodes de sécheresse que la Wallonie a connu ces dernières années, il est apparu que d'autres zones soufrent de pénuries d'eau lors de ces crises. C'est le cas notamment du Centre-Ardenne pour lequel la Région wallonne a octroyé un subside de 8,5 millions d'euros en décembre 2019 pour poser une conduite qui sécurisera l'alimentation en eau des communes de Libramont-Chevigny, Saint-Hubert et éventuellement Libin.

Il est également prévu de poursuivre les investigations pour trouver de nouvelles ressources ou accroître les ressources existantes, particulièrement dans le domaine des eaux de surface où la potentialité de rehausser certains barrages va être envisagée.

Ainsi, dans les prochaines années, le SPW Mobilité et infrastructures va étudier la résilience des voies hydrauliques (voies navigables et barrages réservoirs) face au changement climatique. Cette étude va notamment analyserles adaptations souhaitables à deux rétentions d'eau destinées à la production d'eau potable (barrages de la Vesdre à Eupen et de la Gileppe à Jalhay) pour reconstituer la réserve après sécheresse sur base des données des trente dernières années et en tenant compte des prévisions provenant des modèles climatiques. Ce faisant, les courbes de manutention pourraient être revues pour permettre d'assurer la continuité des missions de service public associées à ces ouvrages, principalement l'alimentation en eau de la population. De même, les possibilités de rehausse des ouvrages de faible capacité (Barrage de l'Ourthe à Nisramont) vont être actualisées.

De plus, le Département des voies hydrauliques du SPW-MI va également étudier le potentiel maximal de prélèvement dans les voies hydrauliques pour maintenir la navigation de manière à disposer d'un outil d'aide à la décision pour la gestion des demandes particulières de prises d'eau de surface.

- En étroite collaboration avec la SPGE, les possibilités de recharge artificielle de certaines masses d'eau souterraine si les déficits hydriques devaient s'accentuer.

La somme de ces démarches doit permettre de caractériser l'offre potentielle en eau potable.

A.3.2. Une gouvernance revue

La mise en œuvre des nouvelles orientations du SRRE implique un partenariat entre le SPW-ARNE et la SWDE et la collaboration de nombreux opérateurs, publics et privés.

La méthode de pilotage du projet s'établira comme suit :

- Mission déléguée

  La SWDE est chargée de l'élaboration et de la mise en œuvre du SRRE. Elle rend des rapports annuels à la Ministre ayant l'eau dans ses attributions.

- Comité d'accompagnement

  Il joue le rôle d'expertise et de facilitateur dans la mise en œuvre du SRRE. Il définit le périmètre des groupes de travail.

  Il est composé d'un représentant de la Ministre ayant l'eau dans ses attributions, de la SPGE, d'Aquawal et du SPW-ARNE. Il est présidé par le représentant de cette dernière.

- Groupes de travail

Ils ont pour vocation d'associer les *stakeholders* concernés pour chaque action identifiée. Ils peuvent jouer le rôle de comité d'accompagnement spécifique à l'occasion d'expertises externes sollicitées par la SWDE.

Action	**Responsable**	**Intervenants**	**Echéance**
Réalisation des travaux	SWDE	Autres opérateurs de l'eau	2019-2027 suivant planning supra
Préparation de l'accord trilatéral Tournaisis pour la Commission internationale de l'Escaut	SPW-ARNE	SWDE, IEG, De Watergroep, France	Juin 2022
Préparation d'un accord international et interrégional en cas de stress sévère en eau	SPW-ARNE	SWDE - Aquawal	Décembre 2020
Mise en place de la veille scientifique sur les scénarii de stress hydrique	SPW-ARNE	AWAC – ISSeP - SWDE - Aquawal	Décembre 2020
Identification des potentiels de valorisation de l'eau potable	SWDE	SPW-ARNE -Aquawal	Eté 2021
Réflexion sur la réutilisation des eaux usées des stations d'épuration	SPGE	SPW-ARNE – Aquawal - ISSeP	Eté 2021
Caractérisation des demandes en eau des différents secteurs	SWDE	SPW-ARNE – SPW-TLPE – CGT – instances de développement territorial – fédérations d'industriels - etc	Mi-2021
Gestion de l'offre – modélisation hydrogéologique des 16 plus grosses masses d'eau pour l'évaluation de la disponibilité de la ressource	SWDE	AWAC – Aquawal	Décembre 2021
La régulation des usages de l'eau	SPW-ARNE	Aquawal	Décembre 2021

Révision des courbes de manutention des barrages d'Eupen et de la Gileppe	SPW-MI	SWDE	Décembre 2023
Etude de la possibilité de rehausse du barrage de Nisramont	SPW-MI	SWDE	Décembre 2023
Etude du potentiel de prise d'eau en voie navigable	SPW-MI	SWDE	Décembre 2023
Exploration des opportunités identifiées (diversification des activités, ressources en eau) et des menaces (dégradation qualitative, risques liés aux changements climatiques)	SWDE	SPW-ARNE – Aquawal	Continu
Développement de synergies complémentaires avec les opérateurs dans le domaine de l'eau	SWDE	Autres opérateurs de l'eau	Continu
Fourniture d'un rapport reprenant l'état d'avancement du schéma régional des ressources en eau	SWDE	/	Annuellement
Gestion de l'offre – identification et poursuite des Business Units	SWDE	Autres opérateurs de l'eau	Continu
Gouvernance SRRE 2.0	SWDE	SPW-ARNE – Ministre de l'environnement	Continu

B. **REFERENCES LEGALES**

- Directive 2000/60/CE ;

- Accord de coopération du 2 juin 1997 entre la Région wallonne et la Région flamande relatif à la nappe du calcaire carbonifère de la région du Tournaisis ;
- Livre II du Code de l'Environnement contenant le Code de l'Eau ;
- Contrat de gestion de la SWDE.

C. IMPACT BUDGETAIRE

Sans objet.

D. AVIS DE L'INSPECTION DES FINANCES

Sans objet.

E. AVIS DE LA CELLULE D'INFORMATIONS FINANCIERES

Sans objet.

F. ACCORD DU MINISTRE DU BUDGET

Sans objet.

G. AVIS DU MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE

Sans objet.

H. OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (ODD)

N°	**Objectifs de développement durable**	
1	Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde	
2	Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable	
3	Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge	
4	Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie	
5	Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles	
6	Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau	X
7	Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes à un coût abordable	
8	Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous	
9	Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation	
10	Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre	

11	Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables	
12	Établir des modes de consommation et de production durables	
13	Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions	
14	Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable	
15	Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité	
16	Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes à tous aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous	
17	Renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser	
Aucun ODD rencontré		

I. RAPPORT GENRE

Sans objet.

J. INCIDENCE FONCTION PUBLIQUE

Néant.

K. INCIDENCE EMPLOI

Positive pour le secteur de la construction.
De plus, il est apporté, par la réalisation de ces travaux, des ressources en eau adaptées pour des projets industriels (nouvelles ou extensions).

L. AVIS LEGISA

Sans objet.

M. MESURES A CARACTERE REGLEMENTAIRE

Non.

N. ANALYSE D'IMPACT RELATIVE À LA COHÉRENCE DES POLITIQUES EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT

Sans objet.

O. PROPOSITION DE DECISION

1. Le Gouvernement wallon approuve le contenu de la présente note relative à l'état d'avancement et aux perspectives du schéma régional des ressources en eau en lien avec la transition climatique.

2. Il charge la Ministre de l'environnement de lui faire rapport sur l'état d'avancement du schéma régional des ressources en eau, en ce compris le plan d'actions, pour mars 2021.

La Ministre de l'Environnement, de la Nature,
de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal

Céline TELLIER